



N° 0773/DGEFC/DPEP/UGP/SA

COMMUNIQUÉ RADIODIFFUSÉ

(A diffuser 02 fois par jour du 27 juillet au 09 août 2026 à Cotonou et à Parakou)

Le Directeur général des Eaux, Forêts et Chasse communique :

Il est organisé au titre de l'année 2025, un concours direct de recrutement de cent trente-cinq (135) fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse dont :

- quatre-vingt-quinze (95) gardes forestiers ;
- vingt-cinq (25) contrôleurs ;
- quinze (15) conservateurs.

1- CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS

Peuvent faire acte de candidature à ce concours de recrutement, les personnes des deux sexes remplissant les conditions ci-après :

- être de nationalité béninoise ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- n'être frappé(e) d'aucune incapacité prévue par la loi ;
- ne pas être agent de l'Etat ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une poursuite judiciaire, d'une incarcération ni d'une condamnation même assortie de sursis ;
- être âgé (e) de 18 ans au moins et de 25 ans au plus au 31 décembre 2026 (c'est-à-dire être né (e) au plus tôt le 31 décembre 2001 et au plus tard le 31 décembre 2008) pour les candidats au corps des gardes forestiers ;
- être âgé (e) de 18 ans au moins et de 30 ans au plus au 31 décembre 2026 (c'est-à-dire être né (e) au plus tôt le 31 décembre 1996 et au plus tard le 31 décembre 2008) pour les candidats au corps des contrôleurs et les candidats au corps des conservateurs ;
- être titulaire du Brevet d'Études Agricoles Tropicales (BEAT) option Eaux, Forêts et Chasse (EFC) ou autres titres reconnus équivalents pour les candidats au corps des gardes forestiers ;

- être titulaire du Diplôme d'Études Agricoles Tropicales (DEAT) option foresterie ou autre diplôme reconnu équivalent pour les candidats au corps des contrôleurs ;
- être titulaire du diplôme d'Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasse ou du Diplôme d'Ingénieur des Travaux des Eaux, Forêts et Chasse ou autre diplôme reconnu équivalent pour les candidats au corps des conservateurs.

Pour chacun des corps ci-dessus énumérés, la limite d'âge pour le recrutement par concours direct est prorogée de la durée légale du service militaire, pour les candidats ayant accompli le service militaire.

2- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être soumis en ligne à l'adresse www.concours.dgefc.bj et devra comporter les pièces ci-après :

- un formulaire d'inscription à remplir en ligne ;
- un extrait d'acte de naissance sécurisé ou toute autre pièce tenant lieu ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt du dossier ;
- une copie légalisée du diplôme du Brevet d'Études Agricoles Tropicales (BEAT) option Eaux, Forêts et Chasse (EFC) ou autres titres reconnus équivalents (pour les candidats au corps des gardes forestiers) ;
- une copie légalisée du Diplôme d'Études Agricoles Tropicales (DEAT) option foresterie ou autre diplôme reconnu équivalent (pour les candidats au corps des contrôleurs) ;
- une copie légalisée du Diplôme d'Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasse ou du Diplôme d'Ingénieur des Travaux des Eaux, Forêts et Chasse ou cumulativement des diplômes de Licence et de Master option Eaux, Forêts et Chasse ou tout autre diplôme reconnu équivalent (pour les candidats au corps des conservateurs) ;
- un certificat médical d'aptitude physique signé d'un médecin militaire, d'un médecin public ou d'un médecin inscrit à l'ordre national des médecins du Bénin ;
- une quittance de droit d'inscription fixée à dix mille (10.000) francs CFA à payer électroniquement sur la plate-forme web du concours pour le compte du Trésor public ;
- une copie légalisée de l'une des pièces suivantes : le certificat d'identification personnelle (CIP) ou de la carte d'identité biométrique ou le passeport en cours de validité. Les récépissés de dépôt de demande de la carte d'identité nationale, de la carte d'identité biométrique ou du passeport ne sont pas acceptés ;
- une copie du certificat de position militaire pour les candidats militaires démobilisés.

Il convient de rappeler en ce qui concerne les diplômes obtenus à l'étranger, que seuls sont acceptés pour constituer les dossiers de candidature, les diplômes ayant fait l'objet d'une authenticité, avec les aménagements suivants :

- ✓ le candidat apporte la preuve du dépôt d'une demande d'équivalence de diplôme au secrétariat permanent de la Commission Nationale d'Etude des Equivalences de Diplômes (CNEED) ;
- ✓ l'admission d'un candidat au concours ou à l'une des épreuves de sélection sur la base de l'acceptation provisoire de son diplôme obtenu à l'étranger ne lui confère aucun droit acquis, si l'équivalence est refusée ou n'est pas conforme au niveau académique requis, au terme de l'instruction de son dossier et de la délibération du CNEED sur sa demande ; il en est de même du succès de tout candidat au concours dont l'équivalence postérieurement délivrée par la CNEED, confère au diplôme étranger présenté , un niveau inférieur à celui exigé pour prendre part au concours.

3- MATIERES ET CENTRES DE COMPOSITION

Le concours sera organisé en deux phases à savoir, une phase sportive et une phase écrite.

3.1. Phase sportive qui portera sur les épreuves suivantes :

- ✓ vitesse (100 m pour les candidats du sexe masculin et 80 m pour les candidats du sexe féminin) ;
- ✓ endurance (1000 m pour les candidats du sexe masculin et 800 m pour les candidats du sexe féminin), et
- ✓ grimper (2 fois 5 m pour les candidats du sexe masculin et 1 fois 5 m pour les candidats du sexe féminin) ;

Les épreuves sportives se dérouleront sur toute l'étendue du territoire national le samedi **15 août 2026** dans les quatre (04) centres ci-après :

1. Lycée Technique d'Amitié Sino-Béninoise d'Akassato ;
2. CEG 1 de Bohicon;
3. Lycée Mathieu Bouké de Parakou ;
4. CEG 1 de Natitingou

3.2. Phase écrite

Seuls les candidats retenus à l'issue des épreuves sportives seront autorisés à composer pour les épreuves écrites. Les candidats composeront dans les matières ci-après:

- a. composition française ;
- b. foresterie :

Les épreuves écrites se dérouleront le samedi **22 août 2026** dans les centres ci-après :

Régions	Centres de composition
Région nord	Lycée Mathieu Bouké de Parakou
Région centre	CEG 1 de Dassa-Zoumè
Région sud	Lycée Technique Sino-Béninoise d'Akassato

4- DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures doivent être déposés **électroniquement à l'adresse www.concours.dgefc.bj** dédiée au recrutement des fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse, du **lundi 27 juillet au dimanche 09 août 2026**.

Cotonou, le **27/07/2026**



Conservateur Principal Adjakou Akoutan ADJINDA